

Compte-rendu du CTL du 09 octobre 2020.

« Je ne suis pas magicien. Je n'ai pas de solution miracle » !

Le 9 octobre 2020 s'est tenu un comité technique local. Suite à la demande de **Solidaires Finances Publiques** le bilan et l'actualité du contrôle fiscal ont été ajoutés. La direction nous a également présenté son projet de centralisation du traitement des demandes de quitus fiscaux de tout Paris au SIE Paris 8^e Roule et le recrutement des contractuels prévus par la DRFIP Paris d'ici la fin de l'année.

Avant de passer aux points à l'ordre du jour, le président du CTL (DRFIP) a répondu aux déclarations liminaires des organisations syndicales en particulier sur les problèmes incessants dans nos différents accueils.

Depuis plusieurs mois, la situation des accueils à la DRFIP 75 est extrêmement tendue avec de nombreux incidents et même parfois l'intervention des forces de l'ordre. Plusieurs droits d'alerte ont été déposés. Selon notre DRFIP, les difficultés dans nos accueils sont liées à la crise sanitaire et à la mise en place du Prélèvement à la Source qui prend son effet complet cette année. Face à nos interventions répétées sur ce sujet, M. Mariel avoue : « **Je ne suis pas magicien. Je n'ai pas de solution miracle** ». Mais a priori, il n'essaye même pas d'en trouver ! **Sur ce sujet, nous avons été très choqués des interventions du Chef de Pôle Gestion Publique concernant les usagers des quartiers populaires de Paris ou de celles et ceux qui venaient à l'accueil des trésoreries amendes. En effet, sa seule réponse aux difficultés des usagers a été de dire : « c'est un public qui a un problème avec la justice fiscale.. »** . A priori ce n'est donc pas bien grave pour lui que les usagers en questions, attendent des heures sous la pluie ou qu'ils n'aient pas accès à des toilettes... !

Pour Solidaires Finances Publiques, les suppressions d'emplois, la fermeture une-demi journée supplémentaire, le tout numérique, la crise sanitaire font que nos usagers sont maltraités. Sur certains sites, les usagers peuvent attendre dehors, debout pendant des heures sans être certains d'être reçus. Cette situation est inadmissible pour un service public. Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques réitère l'idée que la présence des vigiles n'est pas la solution pour répondre à la problématique de l'accueil. Les usagers ont surtout besoin d'agent.es des finances publiques pour répondre à leurs demandes !



Bilan 2019 et perspectives du contrôle fiscal

Côté bilan, l'équation est simple, n'en déplaise à M Mariel : **suppressions d'emplois + postes vacants = moins de contrôles !**

De la relance et du traitement des défaillants, au contrôle fiscal externe (CFE), en passant par la programmation, le contrôle sur pièces (CSP), et jusqu'au recouvrement, partout le même et triste constat ! Pourtant le contexte économique était favorable, chiffres des liquidations d'impôt sur les sociétés et du contrôle patrimonial à l'appui. Nous sommes à Paris, direction qui à elle seule vaut pas mal d'interrégions selon M Van Lede lui même. Mais voilà, à force de comprimer les effectifs, le contrôle fiscal patine et le

civisme fiscal, notamment des professionnels, se délite d'année en année. Tendance d'autant plus inquiétante que c'est par ces mêmes professionnels que l'impôt sur le revenu est désormais recouvré.

La Direction reconnaît ce délitement (*même si les documents présentés sont erronés – pour trouver les bons chiffres il faut aller les chercher dans le rapport d'activité 2019 de la DRFIP*) et les difficultés des SIE pour y faire face. Et que propose-t-elle ? du renfort dans les SIE ? une informatique de pointe au service des agent.es ? Que nenni ! Juste un tableau reprenant les chiffres d'affaires déclarés à l'IS pour faire les TO TVA, ou comment écopier à la petite cuillère ...

En ce qui concerne le civisme fiscal des particuliers, aucun chiffre. Mais là aussi la présence fiscale a du plomb dans l'aile avec l'effondrement du CSP de régularisation effectué par les SIP.

Pour remplacer l'humain, la solution devait venir de l'*intelligence artificielle*, le Data Mining (DM). La mission requête et valorisation (MRV) a adressé près de 2800 rapports à la DRFIP Paris (les fameuses listes DM) dont l'exploitation est prioritaire. Résultat, les services de direction, de programmation et de contrôle sont submergés de listes à traiter dont l'intérêt laisse souvent à désirer et qui laissent peu de place à l'initiative et à la compétence des agent.es, au risque que ceux-ci perdent peu à peu en technicité. C'est notamment le cas des BPR qui perdent leur temps à exploiter des listes non affinées et qui n'ont plus le temps de contrôler les DFE (dossiers à fort enjeu), DFE que les PCRFP ne doivent pas contrôler.

Quant à l'intérêt de la programmation DM pour le contrôle fiscal externe, les résultats ne sont toujours pas au rendez-vous : la moyenne des droits nets s'élève à plus de 82 000 € en 2019 tandis que la moyenne des affaires d'origine MRV n'est que de 28 000 €.

Face à nos constats, la direction, nous répond ambition, ambition de contrôles plus qualitatifs. **Mais que vaut une ambition sans moyen ? Moyens humains, tout d'abord :** pour les contrôles informatiques, nous répétons depuis des années que les vérificateurs disposent de



connaissances propres à leur métier mais ne sont pas informaticiens. Ils ont besoin de l'appui d'ACListes pour les assister aussi bien sur l'aspect informatique que sur l'aspect procédural, délicat à mettre en œuvre. Mais découragés, le nombre d'ACListes ne cesse de baisser (7 en 2018, 5 en 2019). **Moyens matériels, ensuite,** et plus particulièrement informatiques : chaque jour nous sommes confrontés à des applications défaillantes, des problèmes de réseau, des habilitations restrictives (la CNIL a bon dos), des écrans de portables trop petits, des ordinateurs aux capacités trop limitées pour supporter notre environnement informatique (et notamment le passage à Windows 10). Aucune réponse n'est bien évidemment apportée. Tout juste avons-nous obtenu que ce soit étudiée la possibilité d'attribuer quelques habilitations SIV (consultation des immatriculations automobiles) pour les PCE.

Côté perspectives, vu le contexte très particulier de cette année, nous avons compris au début de l'été, que les objectifs étaient neutralisés pour 2020. Mais vu la pression exercée sur certains services depuis la rentrée (notamment en PCE et en BDV), nous avons demandé des précisions. La Direction nous a indiqué que certes, les objectifs pour 2020 étaient neutralisés, mais qu'il fallait tout de même rendre la moitié du programme cette année, et puis bien sûr, le programme 2021 devra être rendu intégralement et doit donc être mis en œuvre. Nous avons soulevé l'incongruité de parler d'objectifs dans les circonstances actuelles (mais visiblement nos Directeurs vivent sur une autre planète !). Nous avons surtout alerté la Direction sur les situations problématiques liées au COVID, qui se multiplient :

- interventions qui ont lieu au domicile du contribuable en présence de personnes (notamment la famille) qui ne portent pas de masque,
- interventions qui ont lieu dans des petits box non aérés où la distanciation n'est pas possible (notamment dans les sociétés domiciliantes),
- contribuables soupçonnés de fraude qui refusent de recevoir le vérificateur se disant personne à risque ou qui reçoivent sans masque dans le but évident que le vérificateur ne reste pas,
- délai de 3 mois quand des quatorzaines doivent être appliquées, ...

Dans certains cas les vérificateurs craignent pour leur santé, dans d'autres ils se demandent comment faire leur travail et notamment face à des problèmes de procédure. Réponse de la Direction : *la santé d'abord ! Certes, et concrètement ? c'est de la responsabilité du chef de brigade (comme ça, c'est simple). Et si le chef fait preuve de zèle imbécile ? Tant pis pour le vérificateur. Nous dénonçons cette position irresponsable de la Direction et nous demandons instamment aux chefs de service d'appliquer les directives avec le discernement qui manque tant à nos directeurs.*

Pour les jeunes inspecteurs sortis d'école, il a été précisé qu'ils devraient rendre un demi programme pour 2021, soit 6 affaires (1 en PCE).

Concernant les PCE, après avoir priorisé les demandes de remboursements de crédits de TVA et autres crédits d'impôt, il leur est désormais demandé de s'atteler à la programmation (tout en continuant les demandes de remboursement, bien évidemment).

Nous avons fait remonter que plusieurs PCE se plaignaient de manquer de précisions en la matière et qu'ils ne savent pas quoi programmer. Pour la Direction, il n'y a pas de problème, les directives sont claires. Si c'est si clair, pourquoi tant de collègues se posent-ils des questions ?

À ce sujet, nous avons également fait remonter que les services (en particulier les PCE et les BDV) ne recevaient pas tous les mêmes informations et directives, notamment en fonction des zones géographiques, et que les PCE ne recevaient pas toutes les notes concernant le CFE alors qu'ils ont également des objectifs en la matière.



Un point positif tout de même concernant ce CTL : M Van Lede a affirmé qu'il désapprouvait le terme de « contrôle intrusif » pour désigner la vérification de comptabilité. Si le contrôle à distance est préconisé à l'heure actuelle en raison du COVID, il ne saurait se substituer au contrôle sur place à Paris une fois le COVID passé. Notamment, l'examen de comptabilité ayant montré ses limites, ne sera pas encouragé. Nous ne demandons qu'à vous croire sur ce sujet, M Van Lede !

Point sur les Fonds de solidarité (FDS)

La DRFIP s'est félicitée d'avoir confié le contrôle de niveau 2 (avant versement de l'aide) aux vérificateurs et aux services de direction. 60 000 contrôles ont ainsi été effectués jusqu'en septembre et ont pu éviter bon nombre de versements indus. Depuis fin septembre, cette tâche est confiée aux SIE. Nous avons insisté sur la situation déjà difficile des SIE sans compter cette nouvelle charge très chronophage. Lors d'une formation il a été indiqué à des agent.es de SIE qu'ils pouvaient traiter 70 demandes par jour. Ce nombre est totalement irréaliste d'autant plus que le FDS va être ouvert à plus de bénéficiaires et pour des montants bien plus importants. À moins, bien sûr, de ne pas faire de contrôles. Nous avons donc interrogé la direction sur la surcharge continue et explosive des agent.es de SIE surtout qu'il nous a été dit qu'une nouvelle priorité serait indiqué aux collègues : les TO . **A notre question : comment les collègues des SIE vont pouvoir faire tout cela ? La Direction via le chef de Pôle Gestion**

fiscale a été claire : « Ils travailleront ! » Comme si ce n'était déjà pas le cas ! Une fois encore le Chef de Pôle Gestion Fiscale a montré tout son mépris envers les collègues : Inadmissible !

Le contrôle de niveau 3 (a posteriori) sera fait quant à lui par les PCE qui recevront des listes MRV à compter de novembre. Le traitement ne sera pas prioritaire et devrait plutôt intervenir au printemps 2021. Nous avons par ailleurs fait remonter à la direction que le FDS pouvait être une source très intéressante d'informations pour la programmation et le contrôle. Malheureusement, les demandes sont faites par le contact de particuliers qui n'ont parfois aucun lien avec l'entreprise et pourraient donc être difficiles à retrouver. Il faudrait prévoir une redescende d'informations.

La centralisation du traitement des quitus fiscaux de tout Paris au SIE Paris 8^e Roule

Toujours en bon et loyal fonctionnaire, M. Mariel applique ce que lui demande la Direction Générale. Nous avons donc appris que cette demande de centralisation était une demande de la DG qui aurait du déjà être faite en juin 2020. Pour nous rassurer, la direction nous a indiqué que la nouvelle mission ne devait pas avoir d'impacts sur les autres missions du SIE 8^e Roule. Mais comment est-ce possible quand nous savons que tous les SIE de Paris, y compris celui du 8^e Roule, sont surchargés et que la direction a décidé de mettre un contrôleur déjà en place à temps plein sur le traitement des quitus, donc un collègue expérimenté de moins pour les autres missions du SIE ? Ce dernier sera aidé par un collègue contractuel recruté à partir du 14 décembre pour une durée de 3 ans. **Face à nos interventions répétées sur le temps important et nécessaire de formation pour ce nouveau collègue, la direction a admis que cette centralisation devait être reportée au 1^{er} février 2021.**



Pour Solidaires Finances Publiques Paris, cette centralisation n'annonce rien de bon. Surtout que dans le cadre de la délocalisation de nos missions, la Direction Générale avait indiqué lors du Groupe de Travail National du 3 septembre la création d'antennes de SIE monotâches en prenant 2 exemples : les avizirs et les quitus. Et par ailleurs, depuis, nous avons appris la création en 2021 d'un Pôle National de Soutien au Réseau Quitus à Denain dans le département du Nord. Cette mission n'a donc plus beaucoup d'avenir sur Paris et cette centralisation sera une aide précieuse pour la délocaliser.

Le recrutement des contractuel.les à la DRFIP 75

Solidaires Finances Publiques condamne, bien évidemment, ce mode de recrutement au rabais mais souhaite accompagner les collègues. Il s'agit bien d'une attaque du service public. Solidaires est toujours attaché aux concours qui sont anonymes en comparaison d'une lettre avec CV et entretien... Il peut malheureusement y avoir des discriminations...

Solidaires alerte également sur le fait que la contractualisation ne précarise pas seulement notre administration et les collègues, elle empêchera également les agent.es titulaires de muter sur le poste occupé par les contractuel.les. Solidaires a demandé quels étaient les critères de recrutement ? Quels étaient la formation délivrés aux chef.fes de services pour faire la pré-sélection ? Qu'est ce qui se passera si le

supérieur hiérarchique n'est pas satisfait ? Pendant la période d'essai et Après ? Quels seront les recours et les instances de défense des collègues contractuel.les. Nous avons également demandé d'avoir les contrats types pour chaque grade ainsi les affectations précises .

La direction nous a confirmé que les contractuel.les n'auraient pas de formation initiale mais des formations métier. A ce jour la Direction a reçu 146 CV pour les 8 postes de catégories C ; 29 candidatures reçues pour les 4 postes de catégories B et 25 candidatures pour les 3 postes de catégories A.

Questions diverses :

1 : Vaccination contre la Grippe : Solidaires Finances Publiques a demandé la raison pour laquelle la DRFIP 75 avait refusé la campagne de vaccination sur ses sites ? Et a demandé de communiquer au plus vite auprès des agent.es sur la campagne de vaccination à la DG en accordant pour celles et ceux qui le souhaitent une autorisation d'absence afin de pouvoir se faire vacciner.

A l'heure où nous écrivons ce compte-rendu, nous avons appris que la campagne était pour le moment suspendue pour cause de pénurie de vaccins....

2 : Nombre de jours volés : Solidaires Finances Publiques a demandé à la direction de communiquer aux organisations syndicales le total du nombre de jours volés sur la DRFIP 75 suite au décret et la répartition par missions et par grades. La direction nous a indiqué qu'elle nous communiquera ces données (à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous n'avons encore rien eu).

